



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 72554

Texte de la question

M. Jacques Barrot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'intérêt majeur que présenterait une aide aux militants bénévoles qui ne sont pas imposables sur le revenu et qui consacrent une grande partie de leur temps et de leur énergie à animer des associations d'intérêt public évident. Les bénévoles contribuables ont apprécié les dernières mesures de la loi de finances qui permettent de solliciter un abattement des ressources imposables pour cause de bénévolat, mais il lui rappelle que la majorité des bénévoles oeuvrant pour des associations caritatives, culturelles et sportives sont souvent des gens non imposables.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Barrot](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72554

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 519